

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-sept novembre deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	20/11/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/12/2020

OBJET :

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - remplacement d'un membre

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , Mme Pauline FRABOULET , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du 19 juin 2020, le Conseil Municipal a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) - conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission comprend des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil Municipal, ainsi que des membres de l'Assemblée délibérante, désignés suivant le principe de la représentation proportionnelle.

Le samedi 31 octobre 2020, Monsieur Thierry RESLINGER a informé la Ville de GAP, qu'il souhaitait mettre un terme à ses mandats électifs.

En conséquence, la Ville de Gap doit modifier la composition de ladite C.C.S.P.L, en vue du remplacement de Monsieur Thierry RESLINGER.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1413-1 et L. 2224-17-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 19 juin 2020 ;

Considérant la démission, du samedi 31 octobre 2020, de Monsieur Thierry RESLINGER.

Il est donc proposé :

Article 1 : de désigner le remplaçant de Monsieur Thierry RESLINGER.

Article 2 : d'effectuer cette désignation, par vote à main levée, parmi les candidats proposés.

Article 3 : de prendre acte de la nouvelle composition de la C.C.S.P.L :

- avec les 6 représentants des associations locales suivantes :
- L'AFOC des Hautes-Alpes
- L'ASSECO CFDT
- Le Comité Local de la Croix Rouge Française
- L'INDECOSA CGT des Hautes-Alpes
- "Que choisir" des Hautes-Alpes
- L'UDAF des Hautes-Alpes

- et, les 14 membres du Conseil Municipal ci-après :

- M. Joël REYNIER
- M. Alexandre MOUGIN
- M. Claude BOUTRON
- Mme Rolande LESBROS
- Mme Christiane BAR
- Mme Maryvonne GRENIER
- M. Jean-Pierre MARTIN
- M. Vincent MEDILI
- M. Eric MONTOYA
- Mme Zoubida EYRAUD-YAGOUB

- Mme Mélissa FOULQUE
- Mme Pauline FRABOULET
- Mme Charlotte KUENTZ
- M. Michel BILLAUD

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 43

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 08 DEC. 2020
Affiché ou publié le : 08 DEC. 2020